

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Art de bâtir et urbanisme**Organisé par: **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)**Sigle du programme: **URBA2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Pédagogie	9
Evaluation au cours de la formation	9
Mobilité et internationalisation	9
Formations ultérieures accessibles	10
Gestion et contacts	10

URBA2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

ATTENTION à partir de 2023-2024, il n'est plus possible de s'inscrire à ce programme. Seul-es les étudiant-es déjà inscrit-es à ce programme en 2022-2023 pourront se réinscrire en 2023-2024.

Le master offre

- un complément de formation ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation de l'espace comme support de processus de développement social, économique et culturel ;
- un parcours à travers les enjeux actuels et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement ;
- une approche globale et interdisciplinaire sur base d'un travail en équipe.

Votre profil

La formation est ouverte si vous êtes :

- Belges ou étrangers titulaires d'un diplôme universitaire de 2e cycle valorisé pour au moins 300 crédits par la commission de diplôme en charge du programme.

Votre programme

Le programme s'organise autour de 4 types d'activités :

- cours théoriques transversaux ;
- cours-ateliers ;
- séminaires interdisciplinaires d'urbanisme et développement territorial ;
- stage et travail de fin d'étude.

URBA2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

- Le programme de Master complémentaire UCL en urbanisme et aménagement du territoire veut offrir à des personnes titulaires d'un diplôme de second cycle de base (valorisé pour au moins 300 ECTS) un complément de formation de deuxième cycle ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation des villes et des territoires comme support de processus de développement social, économique et culturel. Il propose un parcours à travers les enjeux et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement.

Le programme met l'accent sur une approche globale et interdisciplinaire de la question urbaine et territoriale. Il vise à développer chez l'étudiant les compétences lui permettant d'agir dans un champ professionnel traversé par une palette très large d'activités : analyse du territoire, conception de projets, établissement de programmes, mise en place et contrôle de procédures, assistance à la maîtrise d'ouvrage, concertation et communication, etc.

En Belgique comme ailleurs, le référentiel de compétences qui caractérise ce champ professionnel est à la fois un patrimoine hérité de traditions culturelles, administratives, techniques, dont il faut pouvoir intégrer la spécificité, et un terrain d'expérimentation permanente et en constante évolution. Les métiers nombreux et variés qui occupent ce champ s'exercent dans le cadre de collectivités territoriales, de services de l'état, de grandes sociétés, d'universités, d'associations ou de bureaux privés.

Dans cette perspective, la formation mobilise trois champs disciplinaires :

- Le champ de l'architecture et du paysage lié à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet ;
- Le champ des sciences humaines lié à la gestion politique, juridique et administrative, ainsi qu'aux dimensions sociale, économique et culturelle et de la démarche des jeux des acteurs ;
- Le champ du génie urbain et rural, incluant les réseaux de déplacements, le foncier et les matières relevant des sciences de l'environnement et de la démarche de l'ingénieur.

La formation prépare l'étudiant à exercer des fonctions techniques autant que des rôles de direction plus politiques, tout en mettant plus particulièrement l'accent sur le travail de conception et de gestion de projets urbains et territoriaux, qui constitue en quelque sorte le cœur du métier.

Conçue dans cette perspective, l'approche pédagogique se caractérise par trois spécificités :

- Une pédagogie de l'interdisciplinarité, mise en œuvre à travers le contenu des enseignements, l'organisation du travail étudiant par groupes d'activités, et l'animation des activités pédagogiques par équipes interdisciplinaires d'enseignants ;
- Une pédagogie du projet qui met l'accent sur le développement d'un savoir-agir nécessaire à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe ;
- Une pédagogie fondée sur des expériences territoriales concrètes, mise en œuvre à travers un programme de stage, un workshop international, des visites, et surtout par le biais de deux ateliers (planification stratégique et urbanisme opérationnel) portant sur des situations et des problèmes d'actualité, où les travaux sont menés en équipe avec la participation des enseignants concernés, avec l'objectif de déboucher sur des propositions collectives d'intervention à soumettre au débat public.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Travailler en équipe, mobiliser et utiliser des savoirs interdisciplinaires permettant d'observer, de comprendre et de décrire les évolutions d'un territoire, individuellement et en équipe

- 1.1. Lire les structures et les formes urbaines et territoriales à différentes échelles (micro, méso, macro), les analyser et les représenter ;
- 1.2. Identifier et interroger les perceptions et les usages de l'espace, ainsi que les pratiques et les modalités de son appropriation en tant que territoire ;
- 1.3. Analyser et comprendre la genèse des villes et des territoires et caractériser les processus de mutation qui les ont recomposés au fil du temps ;
- 1.4. Développer une capacité de compréhension et d'analyse critique des dynamiques et des facteurs d'évolution : démographiques, économiques, sociaux, culturels, institutionnels et techniques ;
- 1.5. Identifier et caractériser les systèmes d'action concrètement liés à la recomposition transformation des villes et des territoires ;
- 1.6. Evaluer ces systèmes d'action au regard des visions de la ville et du développement social et économique auxquels on peut les référer, et des processus de régulation et de gouvernance dont ils résultent et auxquels ils donnent lieu.

2. Développer une culture professionnelle de projet

- 2.1. Dégager et anticiper les problématiques territoriales émergentes : mobilité, énergie et environnement, sécurité, espaces ouverts, ...
- 2.2. Enoncer des scénarios possibles d'évolution et formuler des stratégies de répartition spatiale et d'aménagement de l'habitat, des activités, équipements et infrastructures en fonction d'ambitions et d'objectifs clairement explicités ;
- 2.3. Concevoir des projets urbanistiques à travers trois dimensions du design (programme de développement, agencement spatial, jeu d'acteurs et montage opérationnel) ;
- 2.4. Maîtriser les techniques de représentation prospective et le dessin de projet ;
- 2.5. Maîtriser les outils d'orientation et de management stratégique et savoir composer entre les différentes échelles de pouvoir et d'action ;
- 2.6. Concevoir des stratégies de communication et de mise en coopération des acteurs impliqués dans la gestion et la transformation des territoires ;
- 2.7. Maîtriser les méthodes d'évaluation technique, économique et environnementale nécessaires à la prise de décision politique territoriale.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ? ".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme est constitué d'un tronc commun de 60 crédits modulé en fonction de la formation initiale de l'étudiant-e. L'étudiant-e, en fonction de sa formation antérieure, pourrait devoir ajouter des cours supplémentaires (voir programme détaillé) ou inversement ne pas devoir participer à toutes les unités d'enseignement du tronc commun.

Le programme s'organise autour de 4 types d'unités d'enseignements :

- *Les cours théoriques transversaux*

- *Les cours-ateliers*

La notion de "cours-atelier" renvoie à un enseignement conçu dans une optique interdisciplinaire et intégrée. Une large part y est donnée au travail de groupe.

Chaque cours-atelier est développé sur 14 semaines à raison d'un jour par semaine. Le programme de Master complémentaire propose deux cours-ateliers :

* Planification stratégique

* Urbanisme opérationnel

Les cours-ateliers sont préparés et animés par une équipe pédagogique de quatre ou cinq co-titulaires. Un coordinateur est chargé de stimuler les échanges entre enseignants dès la préparation, d'assurer la cohérence entre les enseignements, d'organiser la participation ponctuelle d'intervenants invités et de coordonner l'évaluation menée sur base de travaux individuels et collectifs.

Le programme détaillé des "cours-ateliers" est arrêté en début d'année ou de quadrimestre sous l'égide de la Commission de diplôme et dans le respect des cahiers des charges définis.

- *Les séminaires interdisciplinaires d'urbanisme et développement territorial*

Les séminaires interdisciplinaires d'urbanisme et développement territorial comprennent différents types d'activités :

Conférence, visites de terrain, exposés et débats thématiques. Certaines activités sont organisées en partenariat avec l'association AULNE (Association des Urbanistes de Louvain-la-Neuve) ou dans le cadre de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme : <http://www.aperau.org/>).

Un workshop international d'une semaine impliquant plusieurs universités autour d'une problématique spécifique. En 2017, le workshop s'est déroulé en Tunisie afin de répondre aux défis environnementaux et territoriaux de l'Île de Kerkennah.

Comme pour les cours-ateliers, le programme détaillé des séminaires est arrêté en début d'année ou de quadrimestre sous l'égide de la Commission de programme et dans le respect des cahiers des charges définis.

- *Le stage et le travail de fin d'étude*

La formation inclut la production et la défense d'un mémoire montrant sa capacité de maîtriser, par un travail scientifique autonome, une démarche d'analyse et de proposition contribuant à la résolution d'un problème de développement territorial posé concrètement.

Le mémoire est articulé sur un stage professionnel de minimum 300h dans une administration publique, une agence d'urbanisme, une ONG ou une association privée développant une activité dans le champ du développement territorial. Ce stage peut se dérouler en Belgique ou à l'étranger et l'étudiant est libre d'en proposer les modalités. Le stage se fait généralement au cours du deuxième quadrimestre mais il est aussi possible de le faire en allègement de programme. Les étudiants exerçant une activité professionnelle dans le domaine considéré, parallèlement au Master complémentaire, peuvent valoriser celle-ci comme stage, moyennant l'avis du bureau de la commission de diplôme. Le stage est placé sous la responsabilité académique d'un enseignant associé au programme et choisi par l'étudiant comme promoteur du mémoire. Il est réglé par une convention entre l'étudiant, son promoteur et un maître de stage dans l'Institution d'accueil.

URBA2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊗ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ LURBA2990	Travail de fin d'études personnel articulé sur un stage professionnel		FR [] [] [15 Crédits] 🌐
○ LURBA2915	Planification stratégique (cours - atelier)	Marie-Laurence De Keersmaecker Pierre Defourny Yves Hanin	FR [q1] [60h+45h] [8 Crédits] △ 🌐
○ LURBA2925	Urbanisme opérationnel (cours - atelier)		FR [q2] [60h+45h] [8 Crédits] 🌐
○ LURBA2930	Processus territoriaux et modèles de développement	Yves Hanin	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LURBA2940	Morphologie urbaine et analyse des paysages		FR [q1] [45h] [4 Crédits] 🌐
○ LURBA2950	Systèmes de décision en urbanisme et développement territorial	Bertrand Ippersiel Alain Malherbe Yves Van de Castele	FR [q2] [45h] [4 Crédits] 🌐
○ LURBA2960	Mobilités, urbanisme et développement territorial	Aniss Mezoued	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LURBA2970	Montage de projet et développement territorial	Yves Hanin Jean-Luc Son Christophe Thiebaut	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LBIRE2102A	Géomatique appliquée : partim A	Pierre Defourny	FR [q1] [30h+11.25h] [3 Crédits] 🌐
○ LICAR2901A	Droit de l'espace bâti et non bâti (partie1)		FR [q1] [25h] [2 Crédits] 🌐
○ LDROP2061	Droit général de l'environnement et du cadre de vie	Charles-Hubert Born	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ LURBA2001	Séminaire interdisciplinaire : Pratiques et théories de l'action territoriale	Yves Hanin	FR [q1] [30h] [2 Crédits] 🌐

✂ Cours supplémentaires

Cours qui pourront être ajoutés au programme annuel de l'étudiant en fonction de son parcours de formation antérieur

✂ LURBA2002	Séminaire interdisciplinaire Enjeux contemporains de l'urbanisme	Yves Hanin Alain Malherbe	FR [q2] [30h+30h] [3 Crédits] 🌐
✂ LBRAT2102	Spatial modelling of land dynamics	Pierre Defourny	EN [q2] [15h+15h] [3 Crédits] 🌐 > Facilités pour suivre le cours en français
✂ LDROP2062	Droit de l'urbanisme	Charles-Hubert Born Damien Jans	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✂ LDROP2063	Droit sectoriel de l'environnement - Sectoral Environmental Law	Valérie Dupont Damien Jans	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✂ LDVLP2675	Ressources naturelles : accaparement et résistances	An Ansoms	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
✂ LGEO1241	Cartographie thématique et analyse des données spatiales	Patrick Meyfroidt Isabelle Thomas	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐
✂ LGEO1322	Géographie urbaine et des transports	Marie-Laurence De Keersmaecker	FR [q1] [22.5h+15h] [4 Crédits] 🌐
✂ LICAR2301	Analyse et composition de l'urbain	Guillaume Vanneste	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
✂ LICAR2303	Analyse et composition du paysage	Pierre Cloquette	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
✂ LICAR2102	Architecture et société	Damien Vanneste	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LURBA3011	Acteurs, territoires et contextes de développement		FR [q1] [50h] [5 Crédits] △ 🌐

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

URBA2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

La formation est ouverte aux Belges et aux étrangers titulaires d'un diplôme universitaire (ou d'un titre reconnu équivalent) sanctionnant des études de deuxième cycle valorisé pour au moins 300 crédits par la commission de diplôme en charge du programme.

La sélection est opérée par la Commission de programme sur base de la qualité du dossier du candidat.

En fonction des diplômes d'origine, certains candidats peuvent se voir imposer par la Commission de programme un programme supplémentaire de mise à niveau. Si ce programme supplémentaire excède 15 crédits, le programme d'études de l'étudiant comprendra une année d'études supplémentaire préalable à l'inscription au Master de spécialisation.

Parmi les diplômés acceptés sans programme de formation supplémentaire, on peut noter : les architectes, ingénieurs civils, agronomes (bio-ingénieurs) ou industriels, les licenciés ou masters en sciences, sciences économiques, sociales ou politiques, droit, tourisme, histoire, histoire de l'art et archéologie,...

L'intérêt du candidat pour la formation et l'importance de celle-ci dans son plan de carrière clairement argumentés dans une lettre de motivations sont un des éléments prépondérants dans la sélection d'un candidat. Les résultats obtenus lors du (ou des) précédent(s) diplôme(s) est un critère de sélection.

Ouverture aux adultes

Le Master de spécialisation est un programme d'étude d'une année à temps plein de jour organisé en deux blocs de 15 semaines, à raison de 3 à 4 journées d'activités encadrées par semaine. Le programme peut être étalé sur deux années académiques. Dans le même esprit, les candidats exerçant une activité professionnelle dans le domaine considéré peuvent faire valoriser celle-ci comme stage, moyennant l'accord de la Commission d'admission au programme.

PÉDAGOGIE

- La ligne pédagogique du programme est construite selon trois principes directeurs :

Une pédagogie de l'interdisciplinarité

La formation permet de s'ouvrir aux principaux angles théoriques d'approche des problèmes et des pratiques de développement territorial. Les activités de groupe favorisent l'ouverture et la confrontation interdisciplinaires. Dans les travaux pratiques, l'exigence de communication porte sur la formulation de synthèses faisant apparaître la complémentarité des approches.

Une pédagogie du projet

La formation met l'accent sur le développement de savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe. Il s'agit d'être capable d'anticiper des évolutions sociétales et de mettre en évidence des scénarios auxquels puisse se référer une stratégie territoriale globale et sur lesquels puissent s'articuler des opérations particulières : (re)aménagement de sites, développement de réseaux de transport, création de nouveaux quartiers, etc.

Une pédagogie fondée sur des expériences territoriales concrètes

La formation réserve une large place à l'analyse critique d'expériences, notamment celles portées par les participants. Elle repose aussi sur des exercices de terrain posant des problèmes d'actualité et menés en équipe avec la participation des enseignants concernés, avec l'objectif de déboucher sur des propositions collectives d'intervention à soumettre au débat public.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Les cours théoriques transversaux

Procédure d'évaluation fixée par chaque enseignant (voir cahier des charges).

Les cours-ateliers

Évaluation intermédiaire à mi-parcours de l'atelier selon les modalités fixées par le cahier des charges. Évaluation finale sur base d'une défense publique des résultats du travail collectif par un jury constitué des enseignants.

Le séminaire interdisciplinaire

Procédure d'évaluation fixée pour chaque séminaire (voir cahier des charges).

Le stage et le TFE

Le stage se conclut par un rapport de stage, qui peut faire partie intégrante du TFE ou en constituer une annexe. Le TFE fait l'objet d'une défense orale, devant un jury présidé par le président ou le secrétaire de la commission de diplôme et constitué du promoteur et de deux lecteurs (voir aussi « Structure : le stage et le TFE »).

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le séminaire *interdisciplinaire* constitue un support privilégié de coopération et d'échanges internationaux, à travers :

- Les conférences et la participation au réseau APERAU.
- Le workshop international réunissant des étudiants et des enseignants issus de différentes universités autour d'une problématique spécifique définie en lien avec les acteurs locaux.

Coopérations interuniversitaires

Contribuent également à l'internationalisation du programme les partenariats scientifiques entre l'École d'urbanisme et d'aménagement du territoire et : EPAU à Alger (Postgraduation en urbanisme) / EPFL à Lausanne (Post-grade « Projets territoriaux et mutations spatiales ») / Université de la Sapienza à Rome / École Nationale Supérieure des Paysages à Versailles / École d'architecture Ville et Territoire à Marnes la Vallée / Institut d'Urbanisme de Paris / UMSS à Cochabamba (Bolivie) / Université catholique du Chili / le LARIST de l'Université de Florence / Université du Québec à Montréal / Université de Lubumbashi et de Kinshasa, etc. Ces réseaux donnent lieu à des échanges entre enseignants et, progressivement, entre étudiants à l'occasion des stages.

Réseau associé au programme de stage

L'expérience montre que le programme de stage constitue également un outil important d'ouverture du programme à l'extérieur et contribue beaucoup à l'attractivité du cycle auprès des étudiants. Dans cette perspective, le Master complémentaire peut compter sur le réseau d'organismes ayant accueilli des stagiaires de l'ex-diplôme d'études spécialisées en urbanisme et développement territorial.

Chaque année, certains étudiants réalisent leurs stages dans des projets de développement à l'étranger.

Les pays partenaires dans ce cadre sont les suivants : Algérie, Bolivie, Cambodge, Chili, Chine, Équateur, Espagne, France, Italie, Mexique, Kenya, la RDCongo, Québec.

Le réseau d'organismes associé au programme par le biais des stages est composé des organisations suivantes :

Agence d'Urbanisme de Lyon (France) / AGORA sa (Bruxelles, Belgique) / Aménagement scc (Bruxelles, Belgique) / ARIES Group scc (Bruxelles, Belgique) / Atelier Group Teams (Bruxelles, Belgique) / AUSIA sprl (Bruxelles, Belgique) / Ayuntamiento de Girona (Girona, Espagne) / Association Berger-Rogier sa (Genappe, Belgique) / CHANTIERS NATURE (Lille, France) / Clerbaut et Pinon ADF (Bruxelles, Belgique) / Commune d'Anderlecht (Belgique) / Commune de Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique) / Commune de

Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) / COOPARCH (Bruxelles, Belgique) / COPLAUR (Guadalajara, Mexique) / Conseil Régional du nord - Pas de Calais (Lille, France) / Délégation du Pentagone (Bruxelles, Belgique) / ERU asbl (Bruxelles, Belgique) / Habitat et Rénovation (Bruxelles, Belgique) / Inter-environnement Bruxelles (Bruxelles, Belgique) / Inter-environnement Wallonie (Namur, Belgique) / Handicap International (Lyon, France) / LARIST (Florence, Italie) / Ministère de la Région Wallonne - DGO4 (Namur, Belgique) / Bruxelles-Environnement (Bruxelles, Belgique) / PLANECO sprl (Wavre, Belgique) / PRAHC-UMSS (Cochabamba, Bolivie) / RECYCL'ART asbl (Bruxelles, Belgique) / RENOVAs asbl (Schaerbeek, Belgique) / TRANSITEC sa (Namur, Belgique) / Vies de Villes (Alger, Algérie) / Ville de Tournai (Belgique).

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Voir objectifs et conditions d'admission.

Tout étudiant ayant obtenu au moins une distinction à l'issue de ce master complémentaire est autorisé à s'inscrire à l'école doctorale thématique en développement territorial. Site web : <https://sites.uclouvain.be/devterr>.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

SST/LOCI

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Secteur des sciences et technologies (SST)

LOCI

Place du Levant 1 - bte L5.05.05

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 28 15

<http://www.uclouvain.be/loci>

Site web

Mandat(s)

- Doyen : Eric Van Overstraeten
- Vice-doyenne : Cécile Chanvillard
- Vice-doyen : Olivier Masson
- Vice-doyen : Renaud Pleitinx
- Directrice administrative de faculté : France Pécher

Commission(s) de programme

- Commission du bachelier en architecture (BARC)
- Commission du bachelier en ingénieur civil architecte (BIAR)
- Commission du master en architecture (MARC)
- Commission du master en ingénieur civil architecte (MIAR)
- Ecole d'urbanisme et d'aménagement du territoire (URBA)

Jury

- Président de jury: [Martin Buysse](#)
- Secrétaire du jury: [Yves Hanin](#)

Personne(s) de contact

- secrétariat URBA: info-mcurba@uclouvain.be